

CONFERENCE REGIONALE DE LA MER ET DU LITTORAL (CRML)

Les représentants de l'UNAN des 4 départements bretons, membres du Groupe de travail « Dragage portuaire »

Malgré des volumes de dragage, des taux d'envasement relativement faibles par rapport à l'échelle nationale, et des quantités réduites de matériaux posant un problème de toxicité, la question du dragage portuaire est particulièrement sensible en Bretagne. Cette sensibilité tient pour partie aux inquiétudes manifestées par les différents acteurs et usagers autour de ces opérations lourdes mais nécessaires pour maintenir l'accès aux ports et leur attractivité. Elle tient aussi et au niveau élevé de protection des milieux marins et côtiers bretons à travers Natura 2000 et différentes réserves, lié à un environnement exceptionnel.

L'évolution de la réglementation européenne et nationale dans le cadre de l'évaluation environnementale ainsi que la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ont rendu par ailleurs très complexe l'instruction de ces opérations mettant en jeu des cycles de gestion de sédiments à terre et en mer qu'il n'est plus possible de dissocier des opérations de dragages à proprement parler. Cette complexité rend celle-ci sujette à des interprétations et des applications différenciées.

Cette nouvelle approche par la gestion des sédiments à draguer conduit notamment à organiser un traitement ou un stockage à terre de ceux dont le niveau et la nature de la contamination pose problème au regard des milieux récepteurs potentiels. Une partie de ces sédiments doit dans ce cadre être orientée vers une filière de valorisation ou de stockage à terre.

Pour les autres sédiments, le clapage en mer reste la filière de gestion privilégiée pour des raisons économiques. Les coûts de gestion à terre, à l'exception de la réutilisation pour la réalisation de terre-pleins ou autres ouvrages portuaires, restent en effet pour l'instant très élevés.

In fine, une opération de gestion des sédiments de dragage sera d'autant plus complexe qu'elle portera sur des volumes importants et qu'une fraction des sédiments devra être traitée dans le cadre d'une filière terrestre.

Ces deux paramètres déterminants avec les contraintes des milieux récepteurs, plaident pour leur réduction en amont (contrôle de la qualité des rejets, planification des dragages pour aller vers des dragages d'entretien, etc.) ainsi que pour poursuivre la recherche et le développement de nouvelles filières de gestion, mais nous ne pouvons aujourd'hui nous passer du clapage sans mettre en péril l'équilibre économique global des ports et sans accepter de se priver d'autres investissements au profit d'un traitement systématique à terre des matériaux de dragage.

Pour ces différentes raisons, le Comité des maîtres d'ouvrages portuaires (CMOP), réunissant les collectivités territoriales propriétaires de ports (Région, conseils généraux et communes), a élaboré et adopté en février 2011 une charte du dragage des ports bretons. Cette charte précise les différents enjeux, les principes de gouvernance et les axes de travail identifiés sur la problématique du dragage en Bretagne.

Elle définit 9 axes de travail pour des opérations de dragage durable en Bretagne

La mise en œuvre de cette charte du dragage des ports bretons doit être menée en synergie avec les schémas de dragage mis en place à l'échelle départementale et avec le travail concernant les filières alternatives au clapage, mené par l'association des ports locaux de la Manche (APLM), dans laquelle les Conseils généraux des Côtes d'Armor et du Finistère se sont fortement investis. Elle doit également s'articuler avec l'élaboration du Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD), actuellement en cours d'élaboration par la Région et celle des plans départementaux de gestion des déchets non dangereux par les Conseils Généraux.

Un bilan sur la mise en œuvre de la charte du dragage des ports bretons a été fait lors de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) du 21 octobre 2013. Les débats qui ont suivi ont révélé la sensibilité du sujet, la nécessité d'instaurer un nouveau climat pour gérer les dossiers de dragage portuaire. Les présidents ont donc demandé qu'une feuille de route pour ce GT « Dragage » soit élaborée et soumise à la CRML pour qu'un travail collectif soit engagé le plus rapidement possible.

La mission du groupe de travail est de proposer des pistes d'amélioration pour la gestion des opérations de dragage et de clapage en Bretagne.

Ce groupe de travail technique est ouvert à l'ensemble des membres de la CRML, auxquels viennent s'ajouter les personnes qualifiées. Il se compose également des services de l'Etat et de l'ensemble des maîtres d'ouvrages portuaires intervenant sur le sujet.

Résultats attendus

Ce groupe de travail a vocation à faire, dans les 12 mois qui suivent son lancement, des propositions à la Conférence régionale de la mer et du littoral concernant le dragage en Bretagne.

A l'issue du travail les conclusions et les propositions seront présentées en CRML. Ces propositions ont vocation à alimenter le débat et à améliorer l'action publique concernant le dragage portuaire. Elles n'auront pas valeur d'engagement de la part des autorités publiques, que ce soit pour l'Etat ou pour les collectivités.

Publié par le Groupe de travail Communication

